


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N°08*/2026	Objet : Désignation des délégués auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS)
<u>Date de la convocation :</u> 13/05/2026 <u>Date de la séance :</u> 19/05/2026 <u>Présidence de séance :</u> Aurélie DZIERZYNSKI, Présidente <u>Secrétaire de séance :</u> M. Paul GAUTHIER (Responsable CCAS) Membres en exercice : 11 Membres présents : 7 Membres absents représentés : 1 Membres absents non représentés : 1 Membres absents non excusés : 2 Votants : 8	<u>Membres présents :</u> Aurélie DZIERZYNSKI (Présidente), Colette BESANÇON, Nadia LAKHDER, Charles MONA, Alexandra CURIE, François LEBEAU, Georges WAECKEL. <u>Membres absents représentés :</u> Mme Zahia LAZAAL (pouvoir à Mme Nadia LAKHDER) <u>Membres absents excusés :</u> Mme Martine CHENUS-MARTHEY <u>Membres absents non excusés :</u> M. Daniel BOURQUIN Mme Biljana MARKOVIC
<u>VOTE : UNANIMITE</u> <u>POUR : 8</u> <u>CONTRE : 0</u> <u>ABSTENTION : 0</u>	
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 22/05/2026 et de sa publication le 25/05/2026	

Par délibération n°31/2021 du 6 décembre 2021, le Centre Communal d'Action Sociale de Grand-Charmont a adhéré au Comité National d'Action Sociale (CNAS) à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le CNAS cultive depuis 50 ans des valeurs et des principes : la mutualisation, la solidarité, l'équité et l'humanisme.

Toutes les instances du CNAS siègent pour une durée de 6 ans à la suite du renouvellement des conseils municipaux. Ainsi, et conformément à l'organisation paritaire de l'association, le conseil d'administration, renouvelé également, est invité à désigner, pour les 6 années à venir, un élu du CCAS et un agent du CCAS, qui seront les délégués du Centre Communal.

En application de l'article R123-18 du CASF, il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame ou lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de procéder à ces désignations par un vote à main levée.

Les candidatures sont les suivantes :

- Proposition de Madame Colette BESANÇON qui obtient 8 voix

- Proposition de Monsieur Paul GAUTHIER qui obtient 8 voix

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration désigne donc :

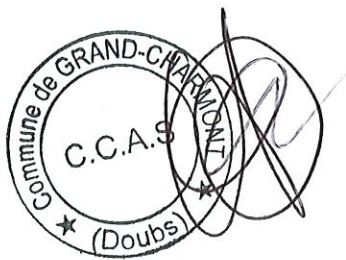
Madame Colette BESANÇON en qualité de déléguée élue notamment pour représenter le Centre Communal d'Action Sociale de Grand-Charmont au sein du CNAS.

Madame Corinne LAMBELIN en qualité de délégué agent notamment pour représenter le Centre Communal d'Action Sociale de Grand-Charmont au sein du CNAS.

En parallèle, Madame Corinne LAMBELIN, assistante de Direction du CCAS, poursuivra sa fonction de correspondante, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

La Présidente du CCAS,
Aurélie DZIERZYNSKI.

Le secrétaire de séance,
Paul GAUTHIER.



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and a flourish.